

DEC120331DR05

**Décision portant nomination de Mme Anne MORAILLON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la convention d'application du contrat quadriennal 2009-2012 conclu avec l'Ecole Polytechnique en date du 24 septembre 2009, portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7643 intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée » ;

**Vu** la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant M. François Ozanan directeur de l'unité de recherche n° 7643 ;

Considérant que Mme Anne Moraillon a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre 2011 (1<sup>ère</sup> session) et les 1<sup>er</sup>, 2 et 5 décembre 2011 (2<sup>ème</sup> session).

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Anne Moraillon, Ingénieur de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UMR 7643, à compter du 12 janvier 2012.

Mme Anne Moraillon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Anne Moraillon est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 janvier 2012

Le directeur de l'UMR 7643

François OZANAM

Visa du délégué régional du CNRS

Gilles TRAIMOND

Visa du chef d'établissement partenaire